Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère) SAF Huez, M. Gilles SARRET 04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90

Aéronef (type couleur immatriculation) b3 noir fgsdg

Bénéficiaire (nom + téléphone) paccard philippe

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
20 06 2017	gr muzelle	valsenestre		5	1	repli de chantier muzelle ramu

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☐ accordée ☐ refusée

N° 340 / 2017

Suivi par : AM

à Gap, le 16/06/2017

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE